

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

FEUILLE DE ROUTE 2026-2028



EDITO



Jérôme Durain,
Président du Conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté

La transformation numérique nous impacte à plus d'un titre. La Région Bourgogne-Franche-Comté doit relever le défi pour ses 4 000 agents dans leur travail quotidien, et pour les politiques publiques dont elle a la charge. Si notre intervention en la matière est déjà cadrée depuis 2019 par un Schéma de Cohérence pour l'Aménagement Numérique du territoire (SCORAN) élaboré avec l'État, les mutations en cours sont rapides et vont bien au-delà des infrastructures numériques.

Pas un jour ne passe sans que les Intelligences Artificielles ne soient glorifiées ou dénoncées, et les cyberattaques concernent aujourd'hui aussi bien les structures nationales que nos centres hospitaliers locaux et nos entreprises. Le risque de l'exposition aux écrans et aux réseaux sociaux des plus jeunes est désormais bien connu. Quant à l'impact écologique de nos matériels et de nos supports numériques, il ne peut plus être ignoré tant les conditions de production et les effets de l'explosion de leurs usages sont aujourd'hui documentés. Dans ces débats, nous ne devons être ni angéliques ni catastrophistes.

Cette Feuille de route du Numérique responsable que vous vous apprêtez à lire vise à instaurer une vigilance nécessaire et des garde-fous indispensables pour que notre utilisation du numérique et nos politiques de soutien au développement de ses usages et de sa filière soient encadrées par des règles claires, autour de quatre axes fondamentaux :

1. Mettre le numérique au service des transitions et préserver les ressources
2. Assurer l'accessibilité, l'utilisabilité et la sécurité des services
3. Impulser une dynamique territoriale et valoriser les initiatives régionales
4. Acculturer et former pour développer les compétences et favoriser les usages numériques vertueux

Comme son nom l'indique, la Feuille de route trace des objectifs, donne un cadre et distribue les responsabilités entre tous les acteurs des politiques régionales. Elle permet aussi de se donner des outils de suivi pour l'ajuster au regard des évolutions à venir. Loin d'être un document figé, c'est le fil rouge de notre action en matière de numérique. Ainsi, elle infusera aussi bien la Stratégie Régionale de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle que nous lançons, que la SCORAN qui sera révisé à partir de 2026. C'est un gage pour que la Région garde la maîtrise d'un numérique sobre, juste, accessible et responsable.

PRÉAMBULE

Contexte	4
Gouvernance et Méthodologie	6

ETAT DES LIEUX

7

LA VISION REGIONALE DU NUMERIQUE RESPONSABLE

8

LES 4 PILIERS DE LA FEUILLE DE ROUTE

11

1.

METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TRANSITIONS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

14

2.

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, L'USAGE ET LA SÉCURITÉ DES SERVICES

30

3.

ACCULTURER ET FORMER POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LES USAGES NUMÉRIQUES VERTUEUX

44

4.

IMPULSER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE ET VALORISER LES INITIATIVES RÉGIONALES

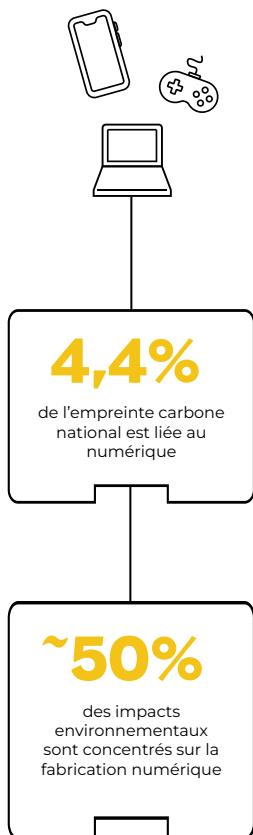
60

GLOSSAIRE

76

PRÉAMBULE

CONTEXTE



Le développement du numérique transforme profondément les modes de fonctionnement des organisations, notamment depuis l'émergence de l'intelligence artificielle et sa diffusion au grand public. Il constitue à la fois un levier de modernisation des services publics et un facteur d'impacts environnementaux et sociaux en constante progression.

En 2025, le numérique représente 4,4 % de l'empreinte carbone nationale, 11 % de la consommation d'électricité en France et près de 50 % de ses impacts environnementaux sont concentrés sur la fabrication et le fonctionnement des équipements numériques (1).

En parallèle, les usages numériques restent marqués par de fortes inégalités dans les usages. 15 % de la population est aujourd'hui en situation d'illectronisme (2) et 54 % des usagers rencontrent au moins une difficulté dans la réalisation de démarches en ligne (3).

Ces mêmes usages évoluent rapidement, au rythme des avancées technologiques qui ne permettent pas toujours d'avoir le recul nécessaire à l'adoption de bonnes pratiques. La question de l'accompagnement des plus jeunes dans leurs usages numériques pose de plus en plus questions au vu des récentes études sur les impacts des réseaux sociaux et des écrans.

1. Evaluation de l'empreinte environnementale du numérique en France, ADEME-Arcep, 2025.

2. INSEE, 2021

3. Baromètre du numérique, CREDOC, 2022

4. Etude Parents, enfants et numérique, Ipsos pour Open, 2022

15% **54%**

de la population est en situation d'illectronisme

des usagers rencontrent des difficultés lors d'une démarche en ligne

Face à ce triple enjeu environnemental, sociétal et social, un cadre réglementaire structurant s'est progressivement imposé. Il repose notamment sur la :

- Loi pour l'égalité des droits et des chances (2005) qui renforce l'inclusion numérique,
- Loi AGEC (2020) qui impose des obligations en matière de commande publique circulaire,
- Loi REEN (2021) qui fixe des échéances précises en matière de stratégie territoriale numérique responsable,
- Directive européenne NIS 2 (2022) pour la sécurisation des systèmes d'information
- Directive européenne CSRD (2024) portant sur le reporting extra-financier,
- AI Act (2024) qui prévoit des obligations pour les fournisseurs de systèmes à IA à des fins générales
- Modification de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (2025), qui interdit les écrans dans les lieux d'accueil des enfants de – de 3 ans.

Dans ce contexte, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté affirme son engagement à structurer une réponse cohérente, au travers de la présente Feuille de route Numérique Responsable. Elle a pour objectifs de :

1. **Respecter la réglementation,**
2. **Définir le numérique responsable pour le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,**
3. **S'engager en tant qu'administration régionale,**
4. **Contribuer aux enjeux et engagements fixés dans le plan de mandat, la SCORAN BFC, le SRADDET, la SRDEII, le SPASER, la Feuille de route Transition Energétique, la COP BFC, la Feuille de route Handicap, le projet d'administration ...,**
5. **Accompagner une montée en compétences des acteurs du territoire sur le numérique responsable en s'appuyant sur les politiques publiques existantes,**
6. **Objectiver l'impact du numérique du Conseil régional (état des lieux, indicateurs de suivi...).**

L'ambition portée est claire : faire du numérique un vecteur d'intérêt général, au service des transitions écologiques, sociales et territoriales et s'appuyer sur la Feuille de route pour composer les prochaines politiques publiques régionales notamment concernant l'IA. La Feuille de route adopte pour cela une approche transversale et une démarche collaborative, mobilisant élus, directions, partenaires institutionnels et économiques.

62%

des enfants passent trop de temps devant leurs écrans

5%

des enfants déclarent avoir été victimes de cyberharcèlement

COUVERNANCE ET MÉTHODOLOGIE

La Délégation à la Transformation Numérique, qui accompagne le développement des usages numériques en interne et sur le territoire, s'est saisie du sujet Numérique Responsable dès 2023 en réalisant un état des lieux du numérique responsable en interne.

En 2024, avec l'appui de la direction générale, un groupe de travail dédié à l'écriture de cette Feuille de route était lancé, constitué de la Direction des Systèmes d'Information, la Direction du Numérique Educatif, la Direction des Achats, des Affaires Juridiques et des Archives, la Direction de l'Environnement et avec la Délégation à la Transformation Numérique au pilotage.

Accompagné par une méthodologie externe confiée au groupement Cocoricommun, le groupe de travail a rendu compte de ses travaux aux deux élus référents :

- Patrick Molinoz, Vice-président en charge des transitions numériques, de l'innovation, des politiques européennes, des actions internationales et de l'export
- Michel Neugnot, Vice-président en charge des mobilités, des transports scolaires, de l'intermodalité et des infrastructures

La Feuille de route Numérique Responsable de la Région a été élaborée selon une démarche itérative et collective. Elle s'est déployée entre juin 2024 et octobre 2025, autour de quatre étapes clés, associant pilotage stratégique, mobilisation des directions et co-construction des actions.

16

directions mobilisées et contributrices : DTN, DSI, DAAJA, DNE, DE, DFDE, DTE, DMI, DCRC, DPDP, DERI, DEMO, DRH, DECO, DOPP, DAT

6

organisations hors Conseil Régional sollicitées : ADEME, CESER, AER, ARNIA, MEDNUM BFC, ORDI 3E BFC

1

Juin - octobre 2024

Etat des lieux

Quantifier les émissions de GES et empreintes et identifier les postes principaux prioritaires.

2

Octobre 2024 - mars 2025

Définitions de l'ambition et des axes

Recueillir les ambitions auprès de différentes directions, élus et acteurs du territoires lors d'une trentaine d'entretiens pour définir les axes de la Feuille de route.

3

Mars - juin 2025

Elaboration de la Feuille de route

Assurer l'adaptation des recommandations issues des audits aux processus de l'organisation et co-construire la Feuille de route avec les agents et les élus.

4

Octobre - décembre 2025

Finalisation et validation

Assurer la validation et voter la Feuille de route

ETAT DES LIEUX

Pour guider les travaux du groupe de travail et faire une première évaluation de l'impact du numérique interne, la Région, appuyée d'un accompagnement expert a procédé à un état des lieux du numérique. Il a permis de fournir un état zéro auquel se référer plus tard pour mesurer l'impact des actions et sensibiliser les équipes de la Région à l'impact de leurs activités.

Le Bilan Carbone des activités numériques du Conseil régional représente aujourd'hui **6500 tCO₂eq soit environ 11 905 allers-retours Lille-Marseille en voiture thermique**. Les deux principaux postes d'émissions sont les **équipements utilisateurs à 55%** (photocopieurs, ordinateurs fixes et portables, smartphones) et les prestations à 31%.

De nombreuses bonnes pratiques numériques responsables ont été observées lors des différents audits. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les efforts et de formaliser un plan d'actions ambitieux pour capitaliser sur l'existant et ancrer le Numérique Responsable au sein de l'administration et du territoire.

6500 tCO₂eq

ce qui équivaut à

11 905

allers-retours Lille-Marseille
en voiture thermique

3 672

allers-retours Paris-New
York en avion

12 718 837

repas végétariens

895 317

repas avec du boeuf

VISION REGIONALE DU NUMERIQUE RESPONSABLE

4

axes prioritaires identifiés

33

fiches action avec objectifs et moyens

2028

définition d'un plan d'action à 3 ans

Le Conseil régional définit le numérique responsable comme un cadre de référence appliquée à l'ensemble des services, équipements et projets numériques et d'intelligence artificielle relevant de son champ d'action.

Cette approche repose sur trois exigences opérationnelles :

- **La première consiste à garantir un numérique utile et utilisable par toutes et tous.**

Cela implique d'objectiver les besoins en amont de chaque projet, de concevoir des interfaces accessibles et ergonomiques, et de prévoir des solutions alternatives pour les publics non connectés. L'objectif est d'assurer une continuité d'accès aux services, quels que soient les profils, les compétences numériques ou les situations d'usage.

- **La deuxième exigence concerne la préservation des ressources.**

Elle repose sur une gestion sobre du cycle de vie des équipements (réemploi, réparation, optimisation des dotations), une réduction des flux de données superflus, une utilisation responsable de l'IA et l'intégration systématique de critères d'écoconception dans les marchés publics. Le numérique est également mobilisé comme outil de pilotage et d'optimisation dans les politiques de transition écologique : énergie, mobilités, bâtiments, gestion territoriale.

- **La troisième exigence porte sur la sécurité et la fiabilité des systèmes.**

Elle couvre la conformité réglementaire (RGPD, cybersécurité), la robustesse des infrastructures, la maîtrise des prestations déléguées et la continuité des services essentiels. Les exigences de sécurité doivent être intégrées dès la conception des projets et traduites dans les clauses contractuelles applicables aux fournisseurs.

Cette vision commune est déclinée dans la Feuille de route avec un plan d'action interne piloté au sein de l'administration régionale.

Elle sert de référence pour les partenariats avec les acteurs publics, privés et associatifs du territoire.

Elle s'inscrit dans une logique d'ouverture : favoriser la mise en action des acteurs territoriaux, en accompagnant les démarches émergentes, et partager les apprentissages, à l'échelle locale, nationale et européenne, en contribuant aux réseaux et en engageant une démarche de labellisation.

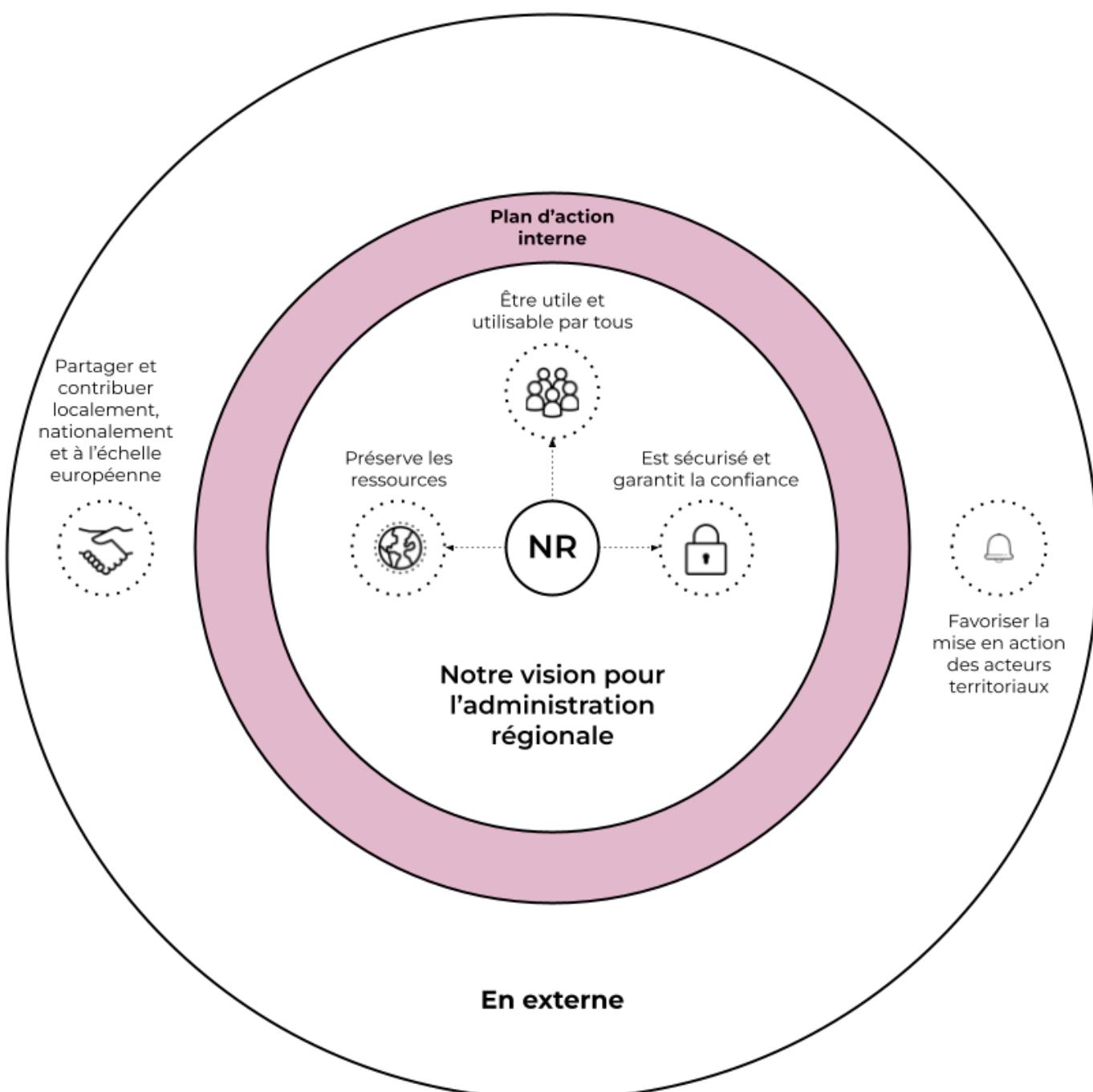
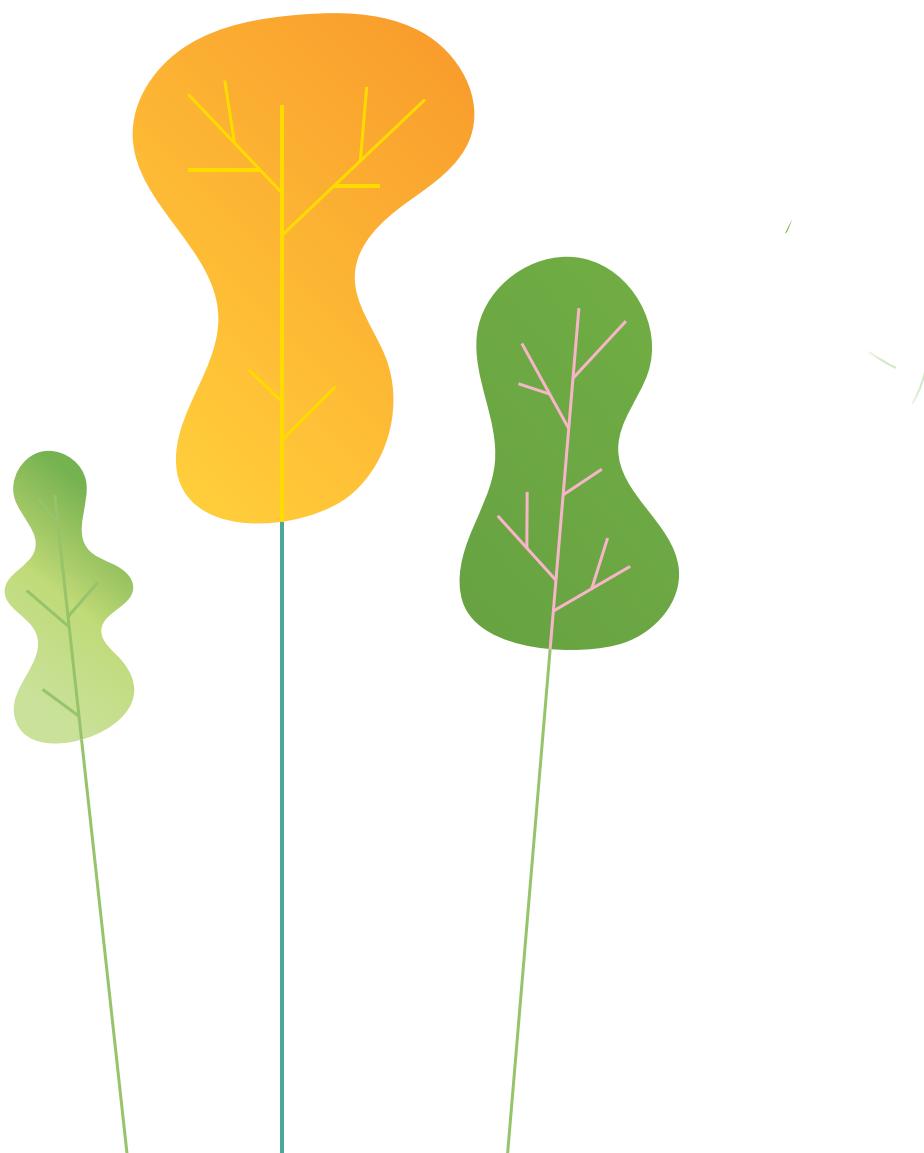


Schéma de la vision régionale du numérique responsable



LES 4 PILIERS DE LA FEUILLE DE ROUTE

33
actions

La Feuille de route s'organise autour de quatre piliers opérationnels, qui structurent les 33 actions engagées sur la période 2026-2028.

I. METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TRANSITIONS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

Ce pilier inscrit le numérique dans la stratégie de transition écologique de la Région, tout en limitant son impact; il doit être un levier d'optimisation des politiques publiques.

Les priorités portent sur :

- Mettre le numérique au service des transitions, en faire un outil d'aide à la décision pour mieux gérer les ressources, piloter les projets et accompagner les différentes politiques de transitions (environnementale, énergétique, agroécologique, digitale...)
- Allonger la durée de vie des équipements numériques, en structurant une filière régionale de réemploi, en développant les capacités internes de réparation et en inscrivant ces pratiques dans les politiques d'achat et de partenariat public.
- Optimiser la gestion du matériel et encourager des pratiques sobres, en définissant des typologies d'usage, en adaptant les dotations, en affichant la longévité des équipements et en mobilisant les agents autour des défis de sobriété numérique.
- Réduire l'impact environnemental des services numériques dès leur conception, en intégrant des clauses d'écoconception dans les marchés publics numériques et en alignant les exigences internes et externes avec les objectifs de transition écologique.

9

actions spécifiques

2. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, L'USAGE ET LA SÉCURITÉ DES SERVICES

L'objectif est de garantir des services numériques accessibles, simples à utiliser et conformes aux exigences de sécurité et de confiance. Les actions visent à :

- Assurer la conformité et l'accessibilité des services numériques, en intégrant dès la conception les normes d'accessibilité et en systématisant audits, corrections et suivi transparent des écarts.
- Permettre une utilisation effective par tous et toutes, sans discrimination en veillant à la simplicité, la lisibilité et la robustesse des outils et en garantissant des alternatives non numériques accessibles.
- Sécuriser les infrastructures et renforcer la gouvernance des données, en développant une culture partagée de la cybersécurité, en imposant des exigences claires dans les marchés publics, en donnant des directives claires concernant l'utilisation de l'IA et en garantissant la conformité avec le RGPD.
- Fournir des équipements adaptés aux besoins spécifiques des métiers et des publics concernés, en matière d'ergonomie, de handicap ou de situations de fragilité.

8

actions spécifiques

3. ACCULTURER ET FORMER POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LES USAGES NUMÉRIQUES VERTUEUX

Le numérique ne doit ni isoler, ni surcharger, il doit être un levier de performance collective, maîtrisé et respectueux des équilibres professionnels. Ce pilier vise à :

- Développer les compétences numériques des agentes et agents des lycées et du siège, pour assurer une maîtrise durable et autonome des outils, et accompagner les évolutions des métiers et des pratiques.

- Encadrer collectivement l'adoption des nouveaux usages numériques, en particulier l'intelligence artificielle, afin d'en garantir une utilisation éthique, sécurisée et adaptée au service public. Cela passe par la formation, la définition de référentiels et la mise en place de relais internes ainsi que par le déploiement d'une IA souveraine.
- Clarifier et encadrer les pratiques de communication numérique, afin de limiter la surcharge cognitive et de préserver la qualité de vie au travail. Cette régulation passe par des règles partagées, des actions de sensibilisation et une exemplarité managériale.

7

actions spécifiques

4. IMPULSER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE ET VALORISER LES INITIATIVES RÉGIONALES

Par cette approche, la Région souhaite contribuer à poser les bases d'un numérique sobre, inclusif et aligné avec les objectifs de transition écologique à l'échelle du territoire.

- Structurer une dynamique collective entre entités publiques, privées et associatives, en créant des espaces d'échange, en diffusant des connaissances et des outils communs et en facilitant la mutualisation des ressources.
- Accompagner la montée en compétence des organisations, par le soutien à la formation, la diffusion de référentiels et l'accès à des dispositifs d'appui pour évaluer et améliorer leurs pratiques numériques responsables, notamment lorsqu'il s'agit d'intégrer l'IA.
- Valoriser les projets exemplaires et favoriser leur diffusion, en s'appuyant sur les retours d'expérience pour orienter les politiques publiques et encourager la généralisation des bonnes pratiques.

9

actions spécifiques

1.

METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TRANSITIONS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

I. METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TRANSITIONS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

FICHES ACTIONS

Faire de la commande publique un levier pour le développement de la filière régionale de réemploi.

Action 1 : Structurer et soutenir la filière régionale de réemploi et reconditionnement des équipements numériques via des partenariats locaux et la commande publique 16

Faciliter une lecture éclairée du numérique par les acteurs territoriaux, consciente des effets leviers du numérique mais aussi de ses impacts

Action 2 : Mettre le numérique au service des transitions (environnementale, énergétique, digitale ...) 18

Limiter l'impact environnemental des services numériques régionaux en agissant dès la phase de conception.

Action 3 : Intégrer des clauses d'écoconception dans les marchés numériques au-delà d'un certain seuil 20

Ajuster les dotations au plus juste besoin et prolonger la durée de vie des équipements au siège comme dans les lycées.

Action 4 : Encourager la sobriété numérique dans les dotations aux EPLE 21

Action 5 : Définir une typologie d'usages pour optimiser l'affectation de matériel 22

Action 6 : Développer le service interne de réparation 23

Renforcer la prise de conscience collective et instaurer une culture de l'exemplarité sur les pratiques numériques.

Action 7 : Lancer et pérenniser les défis Sobriété Numérique 24

Action 8 : Organiser des visites de structures locales de reconditionnement 26

Action 9 : Sensibiliser à l'allongement de la durée de vie des appareils 28

ACTION 1 : STRUCTURER ET SOUTENIR LA FILIÈRE RÉGIONALE DE RÉEMPLOI ET RECONDITIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES VIA DES PARTENARIATS LOCAUX ET LA COMMANDE PUBLIQUE

#réemploi

#COPBFC

#AGEC

Description

- Dans le respect des exigences de la loi AGEC, intégrer systématiquement des objectifs de reconditionnement et de réemploi dans les marchés publics d'achat d'équipements numériques.
- En lien direct avec l'action C6 de la COP régionale, créer et animer un club rassemblant les principales organisations détentrices et acheteuses d'équipements numériques (collectivités, administrations, entreprises) afin d'anticiper et de planifier les volumes d'équipements obsolètes et les besoins en matériel reconditionné. Cette coordination permet d'ajuster l'offre et la demande avec les capacités des structures de réemploi régionales et rejoint l'action du réseau régional Ordi 3E BFC.
- Soutenir la montée en puissance d'une tête de réseau et de structures partenaires pour développer leurs capacités de collecte, de traitement et de redistribution, en renforçant leur ancrage territorial (financement, compétences, etc.)
- Assurer que la redistribution des équipements reconditionnés soit prioritairement orientée vers les personnes en situation de précarité, notamment en lien avec les structures qui les accompagnent (associations, MJC, CCAS, CIAS...) combinée à des actions d'accompagnement à la maîtrise des usages numériques, en collaboration avec les structures de l'économie sociale et solidaire

Objectifs

- Organiser la planification des flux d'équipements numériques en lien avec les organisations détentrices et les structures de réemploi, pour sécuriser l'approvisionnement et anticiper les besoins en équipements et en compétences.
- Intégrer systématiquement des clauses dans les marchés publics d'achat d'équipements numériques, conformément à la loi AGEC. Dans la mesure du possible, donner la priorité à des produits à haut indice de durabilité, en informatique comme en téléphonie.
- Renforcer la capacité des structures régionales de réemploi à collecter, reconditionner et redistribuer des équipements numériques via un accompagnement financier, technique et par la formation.
- Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité à des équipements numériques reconditionnés et à un accompagnement à l'usage, en mobilisant les structures de l'ESS et les dispositifs d'inclusion numérique.

Parties prenantes

1 : DAAJA / DE - 2 : DTN / DS1 / DNE / Ademe - 3 : SGAR, Syntaxe Erreur 2.0 etc.

Temporalité



Moyens

En lien avec la fiche action C6 de la COP :

- Animation d'un club régional réunissant les structures détentrices et acheteuses d'équipements numériques pour planifier les flux et ajuster les volumes disponibles aux besoins identifiés.
- Soutien aux structures de réemploi pour renforcer leurs compétences, développer leur présence sur le territoire et accompagner leurs recrutements.
- Mobilisation de la commande publique comme levier d'intégration du réemploi dans les achats informatiques.

ACTION 2 : METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TRANSITIONS (ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DIGITALE...)

#transitions

Description

- Encourager et valoriser les projets internes mettant le numérique au service des transitions (environnementale, énergétique, agroécologique, digitale...).
- Valoriser les projets les plus performants (label, concours interne...).
- Identifier et valoriser les projets financés par la Région mettant le numérique au service des transitions.
- Dans le cadre du financement Territoire Intelligent et Durable, bonifier les projets intégrant une dimension ou des bonnes pratiques numériques responsables (utilisation de tout ou partie de matériel reconditionné, démarche low tech, utilisation de logiciels responsables et souverains, transparence sur l'origine des programmes et outils numériques...).
- Faciliter le calcul des externalités des projets numériques dans le cadre du projet BFC 360.

Objectifs

- Diffuser et valoriser les cas d'usages où le numérique est au service des transitions de manière efficace
- Faciliter la réplicabilité de ces projets grâce à du partage et de la documentation
- Documenter les impacts positifs du numérique dans les cas d'usages développés par les territoires
- Faciliter une lecture éclairée du numérique par les acteurs territoriaux, consciente des effets leviers du numérique mais aussi de ses impacts

Parties prenantes

1: DTN – DEMO 2: DAT / Eco / DTE / Environnement / DMI / DMG

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Temps humain DTN pour le pilotage et le suivi
- Temps humain des directions disposant de financements pour des projets numériques

ACTION 3 : INTÉGRER DES CLAUSES D'ÉCOCONCEPTION DANS LES MARCHÉS NUMÉRIQUES AU-DELÀ D'UN CERTAIN SEUIL

#ecoconception

Description

- Introduire des exigences d'écoconception dans les cahiers des charges des marchés publics portant sur des outils numériques (ex : ENT, sites institutionnels, plateformes métiers) et dépassant un montant défini au préalable. Formuler des critères précis issus des différents référentiels et méthodes d'écoconception existants (RGESN, AFNOR Spec 2201 etc.). Ne retenir que des fournisseurs garantissant la souveraineté des données.
- Mettre en place un dispositif de suivi objectif des engagements des prestataires (ex : déclaration d'écoconception).

⌚ Objectifs

Intégrer des **critères d'écoconception dans les marchés** numériques cibles dès les prochaines procédures.

📋 Parties prenantes

1 : DAAJA - 2 : DNE / DSU / DTN - 3 : DEMO / Directions opérationnelles

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Clausier des achats responsables de l'INR (partie sur ecoconception des services numériques).
- Réseau des directions des achats de l'INR.
- Temps humain Achats + directions opérationnelles pour choisir les critères à retenir.
- Sensibilisation au NR de la DAAJA.
- Temps humain DTN pour accompagner la DAAJA à la prise en main du clausier.

ACTION 4 : ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE DANS LES DOTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE)

#dotation

Description

Introduire une démarche progressive pour optimiser les dotations en équipements numériques des EPLE et limiter la surconsommation de matériel neuf.

La démarche s'appuiera sur :

- Une évaluation des besoins lors des échanges EPLE/Région.
- L'utilisation d'un outil de mesure d'usage pour mieux comprendre les besoins et ajuster les dotations.
- Un encouragement au réemploi ou au reconditionnement lorsque cela est possible, tout en continuant à répondre aux commandes de matériel neuf.

⌚ Objectifs

Améliorer la distribution des équipements numériques dans les lycées pour réduire l'impact environnemental et mieux répondre aux besoins.

👤 Parties prenantes

1: DNE - 2: EPLE

⌚ Temporalité



Structuration de la démarche pour la gestion des dotations 2026

🔧 Moyens

- Temps humain DNE pour sensibiliser les équipes de direction au pilotage des dotations raisonnées.
- Temps humain DNE et EPLE pour le suivi des engagements dans le cadre du dialogue de gestion annuel.

ACTION 5 : DÉFINIR UNE TYPOLOGIE D'USAGES POUR OPTIMISER L'AFFECTATION DE MATÉRIEL

#dotation

Description

S'appuyer sur la grille d'usages standardisée (bureautique, graphisme, développement, mobilité, etc.) mise en place par la DSI pour guider l'affectation du matériel et identifier les situations où l'utilisation de matériel reconditionné est possible.

Se baser sur cette grille pour guider adapter les équipements aux besoins réels.

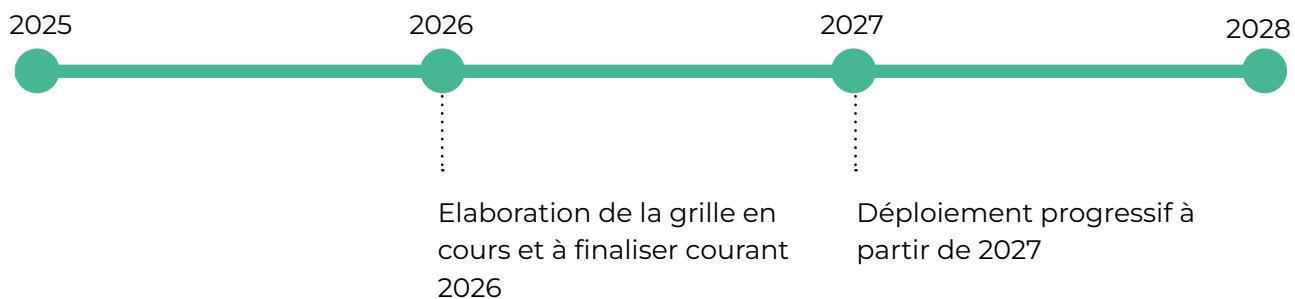
⌚ Objectifs

- Valoriser et affiner la grille d'évaluation des usages d'ici T2 2027
- Déployer la méthodologie pour contribuer aux objectifs de la loi AGEC

👤 Parties prenantes

1: DSI - 2: RH

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Temps humain DSI et DRH pour affiner la grille d'évaluation (sessions de travail et production d'un document cadre)
- Temps humain DSI + directions pilotes pour le test
- Temps humain DSI + DRH pour déployer la grille validée aux autres directions
- Temps humain DNE

ACTION 6 : DÉVELOPPER LE SERVICE INTERNE DE RÉPARATION

#allongement

Description

Renforcer la capacité interne de réparation pour réaliser des réparations de premier niveau (batterie, clavier, écran) sur les équipements informatiques des agentes et agents. Se baser sur ces grilles pour guider adapter les équipements aux besoins réels.

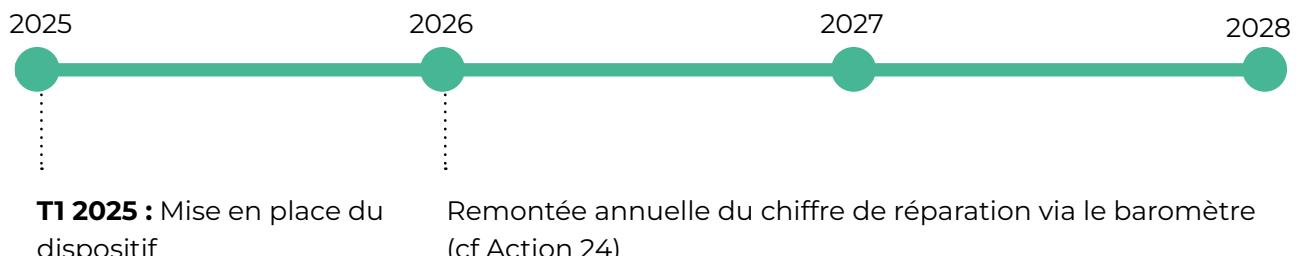
⌚ Objectifs

- Augmenter le taux de réparation du matériel informatique de la région
- Diminuer le renouvellement de matériel informatique
- Mesurer le niveau de réparation du matériel informatique de la Région

👥 Parties prenantes

1: DSJ

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Temps humain DSJ (1 ETP)
- Temps humain pour assurer une bonne communication interne afin de valoriser l'offre de réparation et mobiliser les équipes

ACTION 7 : LANCER ET PÉRENNISER LES DÉFIS SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

#sensibilisation

Description

Organiser chaque année des défis collectifs de sobriété numérique à l'échelle des services pour ancrer des gestes simples de réduction d'impact, sous forme de challenges conviviaux et mesurables.

Deux formats complémentaires :

- Défis pratiques type Digital Clean Up Day (nettoyage des fichiers, boîtes mails etc. et récupération de matériel auprès du personnel) en respectant les protocoles du service Archives (suppression des doublons, versions intermédiaires).
- Défis comportementaux déjà testés par la DéMo autour de la sobriété cognitive et numérique

Les résultats seront valorisés via un classement interservices et des temps d'échange pour partager les bonnes pratiques. Ces défis pourront être liés à la Semaine Européenne du Développement Durable pour renforcer la mobilisation.

L'équipe DEMO assurera l'animation et la coordination avec le soutien de la direction générale et l'appui des directions parties prenantes et du service Archives.

Objectifs

- Atteindre une participation d'au moins 50% des directions dès 2026.
- Intégrer les défis dans la culture organisationnelle et maintenir une périodicité annuelle
- Documenter les impacts observés via le Baromètre (cf Action 24).

Parties prenantes

1 : DTN / DEMO (avec appui Labo, ETNA, Numérique-Données Modernisation, Communication, Service Archives) - 2 : DAAJA / DG / DPDP

Temporalité



Moyens

- Mobilisation lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.
- Soutien de la direction générale à la démarche.
- Temps humain pour organisation, animation
- Budget pour organisation, communication, animation, logistique
- Suivi via les outils de monitoring existants et intégration au baromètre.

ACTION 8 : ORGANISER DES VISITES DE STRUCTURES LOCALES DE RECONDITIONNEMENT

#sensibilisation

#COPBFC

Description

- Mettre en place un programme annuel de visites pédagogiques au sein de structures locales de reconditionnement et des unités de démantèlement des DEEE pour sensibiliser les équipes administratives, les responsables politiques et les élèves des lycées aux enjeux du réemploi et aux bénéfices environnementaux. Chaque visite présentera le cycle concret de reconditionnement du matériel (collecte, test, réparation, remise en service) ainsi que les impacts environnementaux évités (matières premières, énergie, déchets).
- Organiser chaque année au moins une visite dédiée pour un groupe d'agentes et agents volontaires.
- Proposer cette démarche à des lycées partenaires dans le cadre de projets pédagogiques.
- Associer systématiquement les responsables politiques lors de ces visites pour renforcer la culture partagée du réemploi dans la collectivité.
- Intégrer ces visites dans la programmation de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) pour bénéficier d'une visibilité renforcée et favoriser la mobilisation.

⌚ Objectifs

Sensibiliser chaque année un minimum de 50 membres du personnel, 50 élèves et un panel d'élues et élus de la Région.

👤 Parties prenantes

1: Direction Environnement - 2: DNE / DTN / Directions des lycées/ DPDP - 3: Syntaxe Erreur 2.0 et autres lieux de reconditionnement

⌚ Temporalité



T3 2026 : Semaine du Développement Durable puis péréniser

Moyens

- Temps humain Direction Environnement pour organiser et coordonner les visites
- Temps humain Syntaxe Erreur pour animer les visites
- Coûts logistiques (déplacements etc.)

ACTION 9 : SENSIBILISER À L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES APPAREILS

#sensibilisation

#COPBFC

Description

Mettre en place des actions de sensibilisation pour valoriser la longévité du matériel (ordinateur, téléphone, imprimante..) et sa durabilité.

Accompagner les usagers à prendre conscience de l'importance du soin apporté au matériel et de leur participation à la diminution de l'impact environnemental du parc informatique de la Région.

⌚ Objectifs

- Lancement d'une première action de valorisation de la longévité du matériel informatique début 2027.
- Améliorer la perception de l'allongement de la durée de vie du matériel.
- Réduire les demandes de renouvellement anticipé des équipements d'ici fin 2028.

👤 Parties prenantes

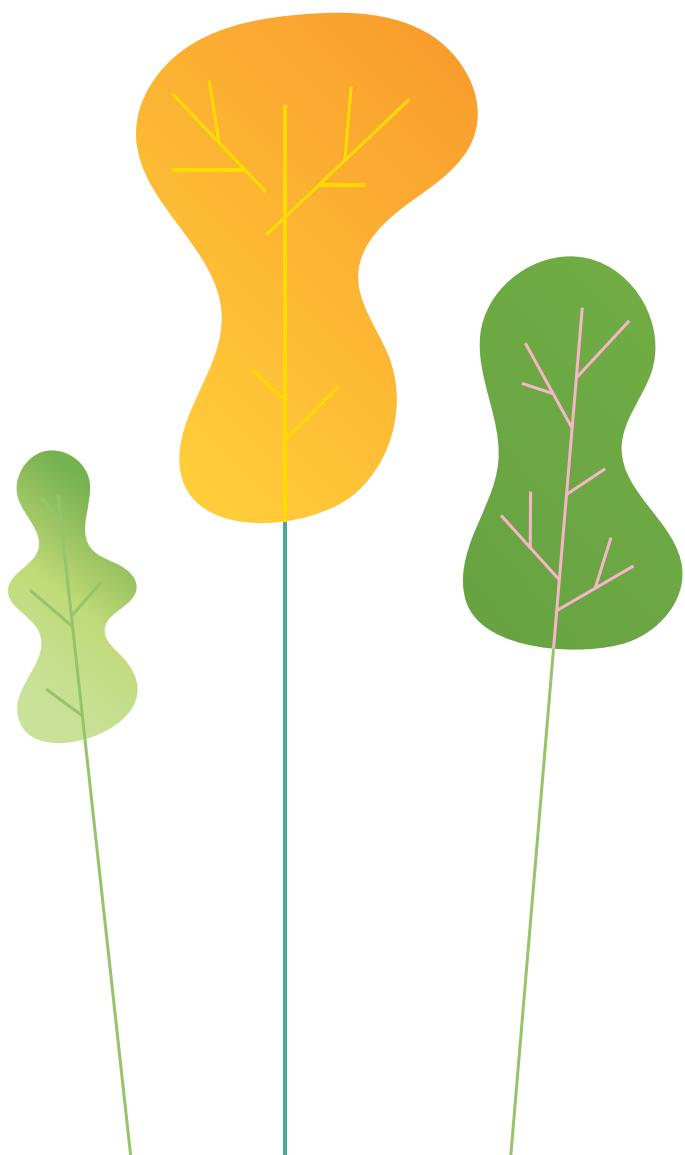
1: DSI - 2: RH

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- ISILOG, logiciel de gestion de parc pour identifier automatiquement les postes éligibles et suivre la répartition.
- Supports de communication pédagogiques (pastilles autocollantes, affiches, infographies)



2. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, L'USAGE ET LA SÉCURITÉ DES SERVICES

2. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, L'USAGE ET LA SÉCURITÉ DES SERVICES

FICHES ACTIONS

Concevoir des services publics numériques simples, inclusifs et conformes aux exigences d'accessibilité. Proposer du matériel adapté.

Action 10 : Structurer une démarche utilisateur inclusive et intégrer systématiquement l'accessibilité dans les projets numériques **32**

Action 11 : Intégrer des clauses d'accessibilité dans les marchés stratégiques **34**

Protéger les données personnelles et garantir une gestion responsable, sobre et conforme au RGPD.

Action 12 : Gestion de la donnée interne **35**

Action 13 : Sécuriser les données personnelles et garantir le respect de la vie privée **36**

Garantir la fiabilité et la sécurité des services numériques face aux risques cyber.

Action 14 : Exiger un diagnostic cybersécurité pour les prestataires de services numériques **37**

Action 15 : Poursuivre la mise en place d'une plan de sécurité informatique pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) **39**

Améliorer le niveau d'accessibilité des services numériques et permettre à toutes et tous de travailler dans les meilleures conditions.

Action 16 : Réaliser des audits d'accessibilité et préparer la révision du schéma directeur **40**

Action 17 : Doter les agentes et agents et les élues et élus de matériels adaptés et ergonomiques **42**

ACTION 10 : STRUCTURER UNE DÉMARCHE UTILISATEUR INCLUSIVE ET INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT L'ACCESSIBILITÉ DANS LES PROJETS NUMÉRIQUES

#simplification

#ServicesPublics+

Description

- Renforcer la qualité d'usage et l'accessibilité des services numériques en associant en continu les utilisateurs et utilisatrices, internes et externes, tout au long des projets. Constituer des groupes représentatifs de la diversité des profils (agent·es, lycéen·es, publics en situation de handicap, seniors, profils en situation de fracture numérique) pour tester les parcours numériques et leurs alternatives non numériques, identifier les freins d'accès et d'ergonomie.
- Favoriser l'intégration des méthodes de design de services dès les phases amont des projets stratégiques et généraliser l'utilisation de scénarios utilisateurs, de grilles d'évaluation standardisées et de tests inclusifs. Acculturer les agentes et agents à ces méthodes en s'appuyant sur les réseaux existants (LABO, réseau modernisation, ETNA).
- Élaborer un référentiel méthodologique structurant (accessibilité RGAA, FALC, diversité) pour cadrer chaque phase projet : conception, développement, tests et mises en production. Rendre obligatoire l'intégration de cette méthodologie dans tous les projets et mettre en place un dispositif de suivi.

Objectifs

- Intégrer les retours des utilisateurs et utilisatrices dans la conception et l'évolution des services numériques.
- Atteindre 100 % des projets intégrant la méthodologie de conception inclusive dès leur lancement.
- Améliorer le taux de satisfaction sur les services publics numériques.

Parties prenantes

1 : DEMO - 2 : DSI / DTN - 3 : DCRC, LABO, Réseau Modernisation, ETNA, usagères et usagers, personnel utilisateur des logiciels

Temporalité



En cours et à péréniser :

Généralisation des tests utilisateurs et utilisatrices

T1 2027 : Validation et diffusion de la méthodologie

Moyens

- Réseau référents RGPD, réseau ETNA.
- Services Publics+ en tant que référentiel.

ACTION II : INTÉGRER DES CLAUSES D'ACCESSIBILITÉ DANS LES MARCHÉS NUMÉRIQUES

#accessibilité

#LoiHandicap

Description

- Introduire systématiquement des clauses d'accessibilité numérique dans les cahiers des charges des marchés portant sur des services de communication au public en ligne.
- Garantir, dès la consultation, l'intégration de critères précis et vérifiables pour assurer la conformité réglementaire (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et améliorer l'accessibilité réelle des services.

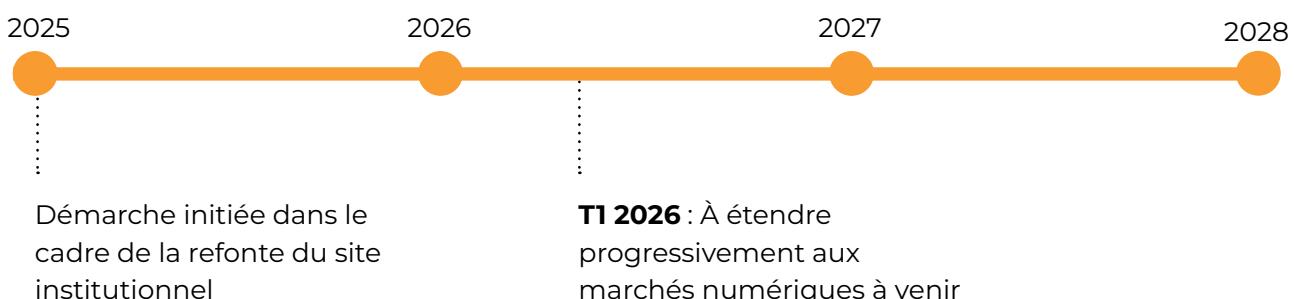
⌚ Objectifs

Intégrer des clauses d'accessibilité dans 100% des marchés numériques dès leur lancement.

💻 Parties prenantes

1: DAAJA - 2: DNE / DSU / DTN - 3: DEMO / Directions opérationnelles

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Temps humains DSU/DAAJA pour définir les clauses d'accessibilité adaptée (1 à 2 sessions de travail).
- Prévoir une réévaluation des budgets en fonction des exigences d'accessibilité (~5k€ à 10k€ pour la refonte d'un écosystème de site institutionnel complexe par exemple).
- Temps humains DSU/DAAJA/Directions opérationnelles pour le suivi des exigences jusqu'à la réception des livrables (à intégrer aux différents COPIL).

ACTION 12 : STRUCTURER LA GESTION DE LA DONNÉE INTERNE

#données

Description

- S'engager dans la construction d'une stratégie de gestion de la donnée interne en commençant par décrire et cataloguer le patrimoine de données existantes. On y retrouvera notamment des critères sur la structuration, la conservation, la qualité, la suppression des données et les rôles des parties prenantes selon la nature des données (personnelles, professionnelles, sensibles, etc.).
- Développer un processus pour la gestion de la conservation et la suppression des données (Archiflux) respectant les protocoles du service Archives. Ce processus sera intégré avec les systèmes existants comme Asalae pour garantir une gestion conforme et sécurisée des données tout au long de leur cycle de vie, avec des règles sur la durée de conservation, les conditions d'accès et la suppression des données obsolètes ou inutiles.

⌚ Objectifs

Mettre en place un processus de gestion de la conservation et suppression des données d'ici fin 2027.

👤 Parties prenantes

1: DTN / DAAJA / Service Archives - 2: DSI

⌚ Temporalité



T4 2027 : Référentiel de gouvernance des données

🔧 Moyens

- Implication direction générale
- Temps humain DTN, DAAJA, DSI
- Travail déjà engagé pour Archiflux

ACTION 13 : SÉCURISER LES DONNÉES PERSONNELLES ET GARANTIR LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

#données

Description

- Maintenir un registre exhaustif des données collectées, incluant les finalités, la durée de conservation et les responsables.
- Assurer des audits réguliers sur les traitements de données sensibles et réaliser les analyses d'impact lorsque nécessaire.
- Sensibiliser tout le personnel de région du siège aux bonnes pratiques de protection des données personnelles et au RGPD.

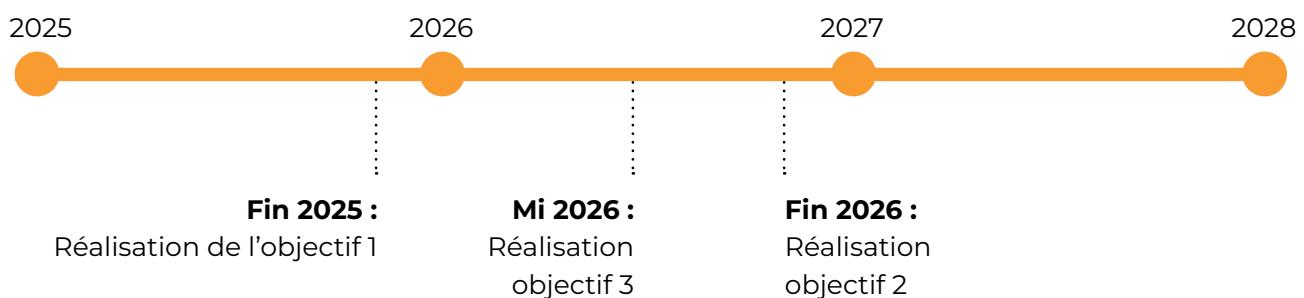
🎯 Objectifs

- 100% des traitements de données personnelles déclarés et à jour dans le registre RGPD.
- Mise à disposition d'une base documentaire permettant la bonne conformité des traitements par les agentes et agents.
- 100% des projets intégrant la protection des données personnelles dès la phase de conception.

👤 Parties prenantes

1: DPO - 3 : RSSI/Toutes les directions

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Temps humain DPO (ETP)

ACTION 14 : EXIGER UN DIAGNOSTIC CYBERSÉCURITÉ POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES NUMÉRIQUES

#cybersécurité

Description

Imposer à tous les prestataires de services numériques de réaliser un diagnostic de leur cybersécurité chaque année, en utilisant une grille standardisée comme Mon Aide Cyber.

Ce diagnostic évaluera leur niveau de sécurité informatique et conditionnera le renouvellement des contrats et les futurs appels d'offres à un score minimal de cybersécurité, accompagné d'un plan d'amélioration si nécessaire. De manière générale :

- Tous les prestataires doivent fournir les preuves nécessaires pour évaluer leur niveau de cybersécurité.
- Le renouvellement des marchés ou l'attribution de nouveaux contrats sera soumis à un score minimal de cybersécurité, avec un plan d'amélioration à mettre en place si ce score est insuffisant.
- Mettre en place un suivi annuel pour vérifier les progrès réalisés par les prestataires et garantir que les plans d'amélioration sont appliqués.

⌚ Objectifs

- Intégrer le diagnostic cybersécurité dans 100 % des appels d'offres de services numériques.
- Conditionner le renouvellement des contrats à une exigence minimale de cybersécurité

👤 Parties prenantes

1 : DAAJA / RSSI - 2 : DTN / DNE / DSİ

⌚ Temporalité



T2 2027 : Mise en place des premières demandes de diagnostic pour les appels d'offre

Moyens

- Temps humains RSSI/DAAJA pour définir les exigences cyber adaptées
- Temps humains RSSI/DAAJA pour revue des diagnostics et suivi annuel des plans d'amélioration

ACTION 15 : POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DES MESURES DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

#cybersécurité

Description

Élaborer et formaliser des mesures de sécurité informatique adaptées, en se concentrant sur 2 axes principaux :

- Sécuriser le matériel : réaliser un inventaire des équipements critiques et assurer la mise en conformité des serveurs locaux.
- Préparer un plan de continuité et de reprise des activités : élaborer des scénarios de crise adaptés au contexte des établissements (panne serveur, ransomware, sinistre) et définir des procédures de sauvegarde régulières, sensibiliser les équipes à la cybersécurité.

⌚ Objectifs

Adapter la sécurité informatique des établissements aux besoins, assurer un suivi du plan d'actions.

👤 Parties prenantes

1: DNE / Directions d'établissement / autorités académiques - 3 : RSSI Région BFC, CSIRT

⌚ Temporalité



Définition des actions et du plan de mise en oeuvre,
suivi de la réalisation en continu

🔧 Moyens

- Temps humains DNE pour mise en œuvre.
- Coût des dispositifs de protection selon les besoins identifiés.

ACTION 16 : RÉALISER DES AUDITS D'ACCESSIBILITÉ ET PRÉPARER LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR

#accessibilité

#LoiHandicap

Description

- Réaliser l'audit de l'ensemble des services numériques prioritaires (site institutionnel, intranet, applications métiers) afin d'identifier l'ensemble des non-conformités au RGAA. Mettre à jour le registre d'accessibilité, formaliser un plan de correction détaillé et assurer un suivi régulier de la mise en conformité.
- Organiser le bilan du schéma directeur d'accessibilité 2024-2026 pour mesurer les progrès et préparer la rédaction d'un nouveau schéma directeur 2026-2028, incluant priorisation des actions, échéances, parties prenantes et indicateurs de suivi.
- Mettre en place un suivi des corrections afin d'assurer la continuité de la démarche et d'anticiper les obligations légales de publication.

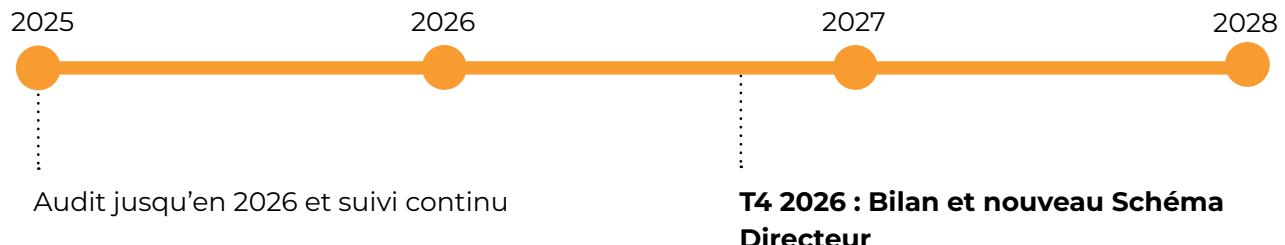
Objectifs

- Auditer et mettre en conformité les services numériques identifiés dans le Schéma Directeur d'ici fin 2026.
- Formaliser le bilan du schéma directeur 2024-2026 au plus tard T4 2026.
- Élaborer et valider le schéma directeur d'accessibilité 2026-2028 au plus tard T4 2026.
- Assurer un suivi des corrections.

Parties prenantes

1: DSI / DCRC

Temporalité



Moyens

- Temps humain DSI/Com pour suivi des corrections
- Budget pour la reconduction du marché de "prestations d'accessibilité numérique dans le cadre du RGAA" à prévoir dès 2026

ACTION 17 : DOTER LES AGENTES, AGENTS, ÉLUES ET ÉLUS DE MATÉRIELS ADAPTÉS ET ERGONOMIQUES

#accessibilité

Description

- Informer systématiquement le personnel du siège et des lycées de la possibilité d'accéder à des équipements adaptés (claviers spécifiques, souris ergonomiques, écrans ajustables, logiciels d'assistance, etc.) en cas de besoins liés à une situation de handicap ou de fragilité ergonomique.
- Mettre en place un processus clair de détection des besoins en lien avec la DRH et les équipes référentes afin de garantir une prise en charge rapide et conforme et assurer le suivi des demandes jusqu'à la mise à disposition effective du matériel.

⌚ Objectifs

Répondre à 100 % des demandes d'équipements spécifiques formulées sous réserve d'éligibilité validée.

👤 Parties prenantes

1: DRH / DNE / DSİ

⌚ Temporalité

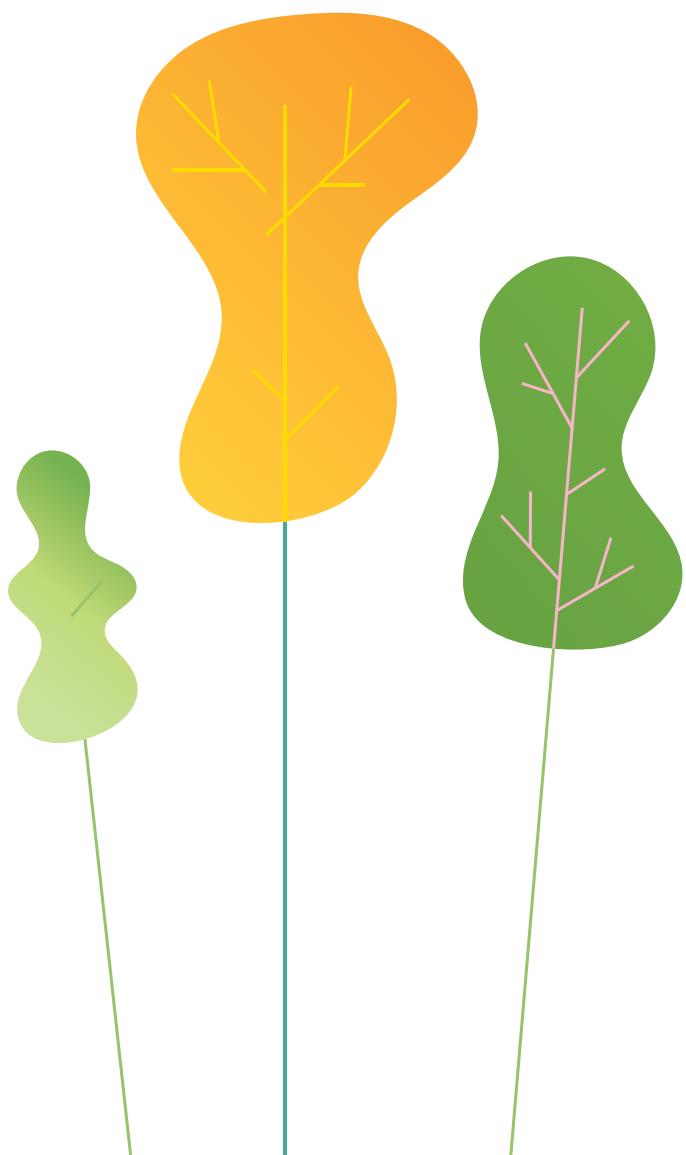


Action en cours

Suivi annuel du nombre de demandes et de dotations effectives et intégration dans le baromètre des usages numériques

🔧 Moyens

- Temps humain DRH (< 10h mois)
- Temps humain DSİ/DNE (< 10h mois)
- Coût du matériel adapté



3.

ACCULTURER ET FORMER POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LES USAGES NUMÉRIQUES VERTUEUX

3. ACCULTURER ET FORMER POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LES USAGES NUMÉRIQUES VERTUEUX

FICHES ACTIONS

Renforcer les compétences numériques pour des usages responsables, efficaces et adaptés aux besoins métiers.

Action 18 : Développer les compétences numériques des agentes et agents des lycées et du siège

46

Garantir un usage maîtrisé et responsable de l'IA dans les services publics régionaux.

Action 19 : Accompagner le déploiement des outils IA au sein de la collectivité

48

Accompagner les agentes et agents dans l'adoption de pratiques numériques responsables (sobres, sûres, éthiques), réduire la surcharge informationnelle et ainsi permettre une pratique numérique apaisée.

Action 20 : Renforcer le programme de sensibilisation à la cybersécurité

50

Action 21 : Former et sensibiliser aux enjeux environnementaux du numérique

52

Action 22 : Diffuser un guide de bonnes pratiques pour l'usage des outils de communication interne

54

Encourager une culture d'amélioration continue et de diffusion des bonnes pratiques en numérique responsable.

Action 23 : Privilégier et valoriser les initiatives exemplaires en numérique responsable

56

Action 24 : Déployer un baromètre numérique responsable interne

57

ACTION 18 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES AGENTES ET AGENTS DES LYCÉES ET DU SIÈGE

#médiation

Description

Évaluer le niveau de compétences numériques du personnel des lycées et du siège au sens large pour identifier les besoins de montée en compétence, notamment sur la culture de la donnée, les outils collaboratifs et les usages numériques quotidiens.

Utiliser des outils d'évaluation pour garantir un diagnostic homogène et fiable. Associer chaque évaluation à un parcours de formation personnalisé, adapté au niveau initial et aux besoins des différents métiers.

Suivre les progrès via un plan de formation individuel et ajuster les parcours en continu jusqu'à validation des acquis :

- Évaluer le niveau de compétences numériques grâce à des campagnes d'auto-positionnement sur Pix Territoires par exemple.
- Construire des parcours de formation ciblés selon les résultats de l'évaluation (culture de la donnée, bureautique avancée, collaboration numérique).
- Suivre la progression tout au long du parcours avec des points d'étape et une validation des acquis en fin de formation.

⌚ Objectifs

- Identifier un niveau de compétence numérique attendu pour chaque métier.
- Évaluer l'ensemble des agentes et agents volontaires via une campagne annuelle.
- Couvrir et combler 90 % des besoins identifiés par des parcours de formation adaptés.

👤 Parties prenantes

1: DRH - 2: DTN / DNE - 3: Pôle EVE

⌚ Temporalité



En cours et à péréniser :

Généralisation des tests utilisateurs et utilisatrices

T1 2027 :

Validation et diffusion de la méthodologie

Moyens

- Réseau référents RGPD, réseau ETNA.
- Services Publics+ en tant que référentiel.

ACTION 19 : ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS IA AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

#médiation

#SRDIA

Description

Mettre en place un parcours de formation à destination du personnel, structuré autour des cas d'usage identifiés dans la Stratégie Régionale de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle (SRDIA).

Cette formation visera à outiller les agentes et agents pour utiliser les solutions d'IA générative dans le cadre de leurs missions de manière sobre, sécurisée et en respectant les exigences réglementaires. Elle visera également à assurer une compréhension et application des règles pour une IA digne de confiance (en fonction des niveaux de risque définis dans l'IA Act)

Le parcours de formation intégrera intégrera :

- Des cas pratiques directement extraits des cas d'usage recensées dans le SRDIA,
- Une sensibilisation à la maîtrise des risques (protection des données personnelles, fiabilité des contenus produits),
- Un rappel clair des obligations juridiques et éthiques liées à l'usage de ces outils dans le cadre professionnel,
- Un rappel des bonnes pratiques et les conditions d'utilisation de l'IA (charte des usages).

Cette formation s'inscrit dans le plan de déploiement de la SRDIA, en cohérence avec ses actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Ne retenir que des fournisseurs utilisant des technologies respectant le cadre juridique européen et français qui garantissent, à ce jour, un meilleur respect des données avec une vigilance particulière

sur :

- Une sensibilisation au respect du droit d'auteur en privilégiant l'opt in,
- Le public utilisant un service de la région devra être informé lorsqu'un outil d'IA est utilisé dans la réalisation d'un contenu diffusé ou publié,
- Le respect des CGDU des sites web régionaux et nationaux,
- Lorsque des visuels générés par des outils d'IA (dessins, illustrations, vues d'artiste, reconstitutions...) sont utilisés, il ne doit être laissé aucun doute sur leur caractère artificiel (par exemple publicité sur l'attractivité régionale),
- Les données exploitées doivent respecter les réglementations relatives à la protection des données (RGPD).

Les conditions de la régulation et de l'indispensable contrôle démocratique qui repose sur la maîtrise de nos outils numériques dont l'IA, seront mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation et du déploiement des technologies dans le but de préserver notre souveraineté numérique et donc nos droits fondamentaux.

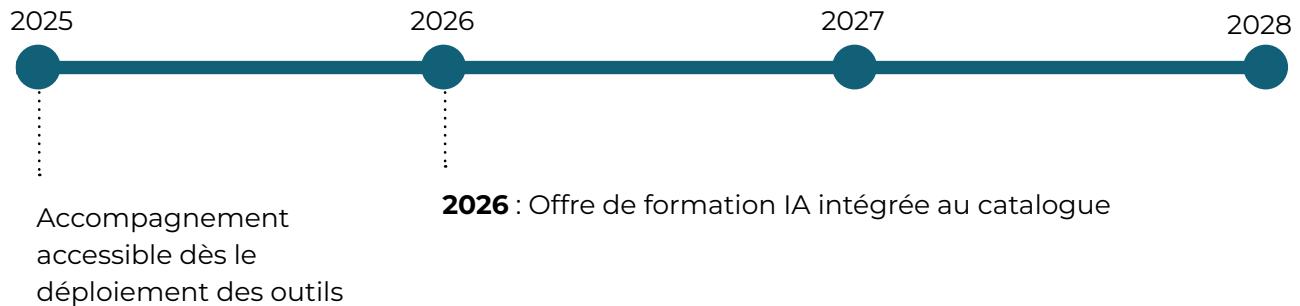
Objectifs

- Acculturer et sensibiliser aux usages responsables l'ensemble des personnels concernés par l'accès aux outils d'IA générative, en veillant à ce que cette démarche accompagne le déploiement des outils et soit pleinement engagée d'ici T1 2027.
- Mesurer et communiquer au travers du baromètre numérique responsable l'évolution des pratiques.

Parties prenantes

1 : DTN - 2 : DSU / RH

Temporalité



Moyens

- Support et outils de sensibilisation de l'INR.
- Budget pour actions de sensibilisation.
- Budget pour formation.
- Temps humain DTN.

ACTION 20 : RENFORCER LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ

#médiation

Description

Poursuivre et renforcer le programme existant de formation et de sensibilisation à la cybersécurité afin d'accompagner les agentes, agents, élues et élus dans l'adoption de bonnes pratiques face aux risques numériques.

Ce programme s'appuie sur des formats variés et progressifs :

- Actualiser et diffuser la formation en ligne sur l'intranet, intégrant quiz, vidéos tutoriels et modules interactifs adaptés aux risques courants (phishing, hameçonnage, mots de passe, sécurisation des échanges).
- Intégrer des formats ludiques dans les sessions de sensibilisation proposées au personnel
- Organiser des campagnes de sensibilisation combinant notamment des simulations de phishing ciblées, réalisées auprès des agentes et agents en condition réelle, l'affichage de messages de prévention dans les espaces communs (siège et lycées), des webinaires ou ateliers courts sur les réflexes de base en cybersécurité etc.
- Suivre et mesurer le taux de participation pour assurer la montée en compétence progressive et l'ancrage des réflexes de sécurité numérique.

Objectifs

Former 100 % du personnel d'ici 2028 et maintenir la régularité des campagnes de sensibilisation annuelles, incluant l'escape game et des simulations de phishing.

Parties prenantes

1 : RSSI - 2 : DRH

Temporalité



Moyens

- Budget formation cyber à prévoir

ACTION 21 : FORMER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU NUMÉRIQUE

#médiation

Description

Déployer un programme de formation et de sensibilisation sur l'empreinte environnementale du numérique. Il sera destiné en priorité aux équipes de la DSI, de la DTN, de la DNE, de la DAAJA et des membres du réseau numérique données / RGPD. Il sera ensuite progressivement élargi à l'ensemble du personnel et aux élues et élus du conseil régional.

Organiser des sessions de sensibilisation pour 100% des équipes DSI, DTN, DNE, DAAJA et membres du Groupe de Travail NR, en s'appuyant sur des outils pédagogiques éprouvés tels que La Fresque du Numérique ou La Bataille de la Tech.

Étendre ces sessions à l'ensemble du personnel sous forme de sensibilisation ouverte et les intégrer :

- au plan de formation 2027,
- au parcours d'accueil des nouveaux agentes et agents.

Associer ces actions aux temps forts régionaux comme la Semaine Européenne du Développement Durable pour maximiser la visibilité et la mobilisation.

Créer un espace ressource numérique interne (intranet) dédié, avec accès libre à des supports pédagogiques et des outils ludiques.

Soliciter des interventions externes qualifiées et mobiliser des expertises internes pour assurer la diversité des formats et la qualité pédagogique

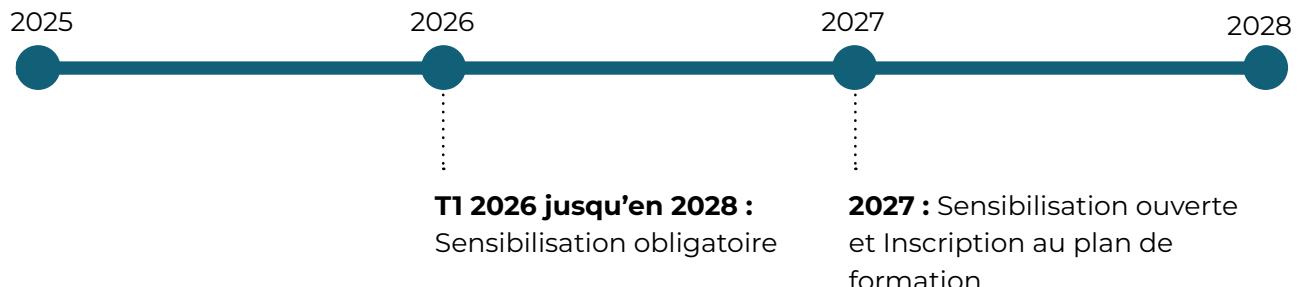
Objectifs

- Sensibiliser 100% des équipes DSI, DTN, DNE, DAAJA et Groupe de Travail NR d'ici fin 2028.
- Proposer au moins 2 sessions annuelles pour les volontaires d'autres directions dès 2027 (inscrite dans le plan de formation et pouvant être en lien avec la SEDD).
- Atteindre un taux de satisfaction supérieur à 80% sur l'ensemble des sessions.

Parties prenantes

1 : DTN / DRH - 2 : AMO / DPDP - 3 : DSI / DNE

Temporalité



Moyens

- Budget sensibilisation = nombre d'agentes et agents / nombre max de stagiaires par session
= nombre de sessions x coût de session
- Budget formation = 2 x Batailles de la Tech
- Temps humain DTN pour construire et enrichir les ressources numériques mises à dispositions

ACTION 22 : DIFFUSER UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR L'USAGE DES OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE

#communication

Description

Élaborer et diffuser un guide clair et accessible formalisant les règles d'usage responsables et apaisés des outils de communication interne (email, messagerie instantanée, visioconférence) afin d'améliorer la qualité de travail et de limiter la surcharge cognitive des agentes et agents.

Repartir des grilles de règles établies dans le cadre de l'opération mails-réunions, règles que peuvent s'approprier, à la carte, les directions.

Ce guide devra :

- Fixer des engagements collectifs sur les plages horaires d'utilisation des outils (ex. : pas de réunions avant 9h ni après 17h30, limitation des envois de mails après 19h sauf urgence validée par le management).
- Promouvoir la sobriété communicationnelle : limiter les destinataires, désactiver les notifications en dehors des plages de travail, rationaliser les canaux utilisés selon les besoins (mails, Teams, téléphone).
- Intégrer ces règles dans le cadre managérial : sensibiliser les encadrantes et encadrants pour garantir leur exemplarité, condition indispensable à l'adhésion collective.

Le guide sera diffusé via l'intranet, affiché dans les espaces de travail, intégré dans les livrets d'accueil et potentiellement annexé au règlement intérieur.

Objectifs

Élaborer, valider et diffuser un guide des bonnes pratiques de communication interne sur la base des grilles de règles issues de l'opération mails-réunions auprès de 100 % des directions avant fin 2026.

Parties prenantes

1 : DEMO / DRH / Encadrant·es - 3 : DTN / DNE

Temporalité



Moyens

- Temps humain DEMO dans la continuité des travaux existants

ACTION 23 : PRIVILÉGIER ET VALORISER LES INITIATIVES EXEMPLAIRES EN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

#valorisation

Description

Mettre en place une communication interne valorisant les projets exemplaires en matière de numérique responsable : écoconception, sobriété numérique, accessibilité, inclusion, sobriété cognitive.

Cette action vise à créer une culture commune d'amélioration continue en interne, à travers :

- Une communication interne présentant des cas concrets, des retours d'expérience et des outils pratiques liés aux projets numériques responsables.
- Des webinaires annuels pour favoriser le partage entre directions, équipes projets et prestataires.

En lien avec l'action 2, il s'agira aussi de mettre en avant les projets où le numérique a eu un impact positif mesurable.

⌚ Objectifs

- Diffuser une communication interne via les canaux existants à partir de 2027.
- Organiser au moins 1 webinaire.

👤 Parties prenantes

1: DEMO – 3: DNE / DTN / DCRC / Réseau des correspondant·es Communication

⌚ Temporalité



2027 : Démarrage,
communication et ateliers
récurrents.

👉 Moyens

- Appui sur les outils existants de communication interne (Com'Nous, intranet, webinaires).
- Animation conjointe avec la DEMO et la DTN pour la sélection des projets à valoriser.

ACTION 24 : DÉPLOYER UN BAROMÈTRE NUMÉRIQUE RESPONSABLE INTERNE

#suivi

#évaluation

Description

Mettre en œuvre un baromètre afin de mesurer objectivement les pratiques numériques du personnel de région (siège et lycée) et d'identifier les leviers d'action pour réduire la surcharge informationnelle et favoriser un usage plus responsable des outils numériques.

Ce baromètre sera aussi un outil pour suivre et mesurer les impacts d'actions de la Feuille de route Numérique Responsable.

Ce baromètre analysera plusieurs indicateurs clés :

- Charge cognitive numérique : nombre moyen d'emails reçus et envoyés par jour, temps cumulé en réunion par semaine.
- Respect de la déconnexion : fréquence d'utilisation des outils professionnels en dehors des horaires de travail, connexions sur applications métiers les soirs et week-ends.
- Sobriété numérique : volume de données stockées par agent·e sur les serveurs partagés, réparation de matériel (Action 6), distribution de matériel adaptés et de matériel reconditionné (Action 17)

⌚ Objectifs

- Réduire, d'ici 2028, la charge cognitive moyenne des équipes et améliorer la qualité de vie au travail grâce à un suivi précis et continu des usages numériques.
- Suivre les indicateurs de la Feuille de route Numérique Responsable et l'impact des actions

👤 Parties prenantes

1 : DEMO/DTN - 2 : DSI / DRH / DG

⌚ Temporalité

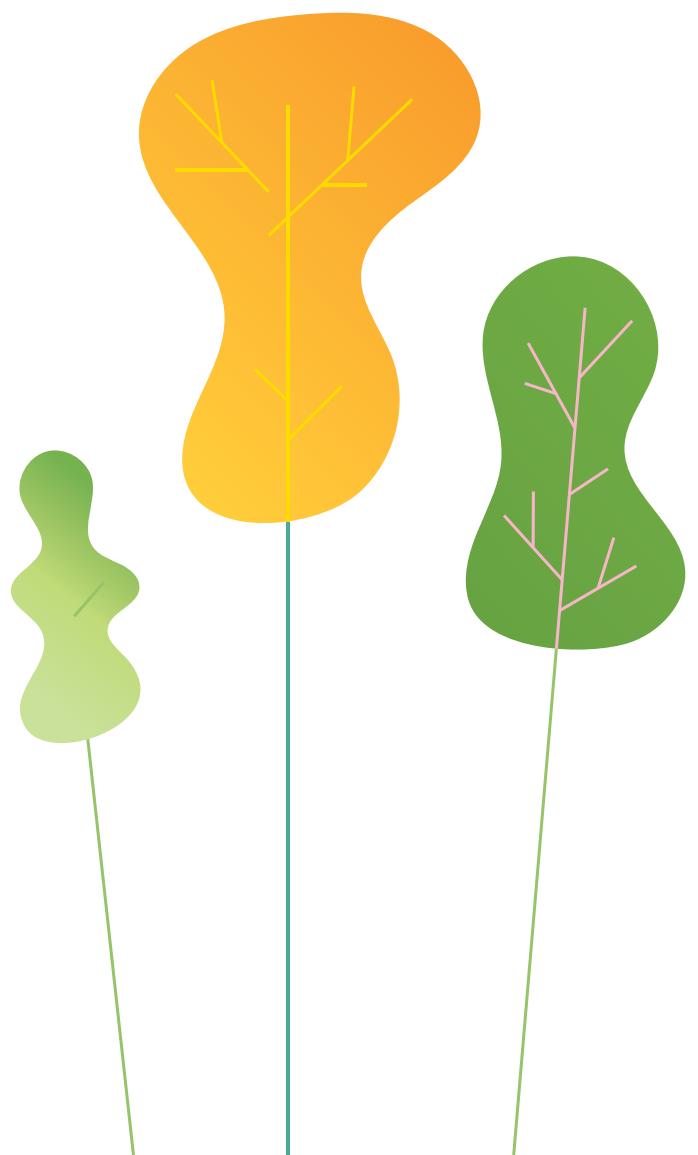
2025 2026 2027 2028



T1 2027 : Publication 1er baromètre puis édition annuelle

Moyens

- Appui sur l'expérimentation de l'outil Lecko.
- Temps humain DEMO dans la continuité des travaux existants
- Temps humain DTN pour collecter les données en lien avec les actions NR
- Publication du baromètre dans les outils de communication interne adapté (L'Essentiel, Com'Nous...)



4.

COOPÉRER AVEC LES ENTITÉS DU TERRITOIRE POUR UNE MOBILISATION COLLECTIVE

4. COOPÉRER AVEC LES ENTITÉS DU TERRITOIRE POUR UNE MOBILISATION COLLECTIVE

FICHES ACTIONS

Structurer une dynamique collective entre entités publiques, privées et associatives, en créant des espaces d'échange, en diffusant des outils communs et en facilitant la mutualisation des ressources.

Action 25 : Mise en place d'une coopération numérique responsable régionale et d'un tableau de bord régional 62

Accompagner la montée en compétence des organisations, par le soutien à la formation, la diffusion de référentiels et l'accès à des dispositifs d'appui pour évaluer et améliorer leurs pratiques.

Action 26 : Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leur stratégie Numérique Responsable 64

Action 27 : Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur stratégie Numérique Responsable 66

Action 28 : Renforcer la sensibilisation au numérique responsable dans les formations professionnelles soutenues financièrement par la Région 67

Confirmer par une labellisation le travail réalisé par la Région en matière de numérique responsable, matérialiser cet engagement dans le site institutionnel et auprès de l'association de référence sur le sujet

Action 29 : Obtenir la labellisation Numérique Responsable niveau 1 et enclencher une dynamique d'amélioration continue 69

Action 30 : Refonte du site institutionnel comme porte-étandard Numérique Responsable 70

Action 31 : Adhérer à l'Institut du Numérique Responsable (INR) 71

Valoriser les projets exemplaires et favoriser leur diffusion, en s'appuyant sur les retours d'expérience pour orienter les politiques publiques et encourager la généralisation des bonnes pratiques.

Action 32 : Promouvoir le numérique responsable en valorisant des projets d'acteurs du territoire 73

Action 33 : Valoriser l'expérience régionale à l'échelle nationale et européenne 74

ACTION 25 : MISE EN PLACE D'UNE COOPÉRATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE RÉGIONALE ET D'UN TABLEAU DE BORD RÉGIONAL

#écosystème

Description

Contribuer à l'émergence d'un comité numérique responsable regroupant différentes entités avec pour objectifs l'échange, le partage d'informations relatives au numérique responsable, le retour d'expérience et les échanges.

Il ne s'agit pas pour la Région d'imposer une vision du numérique responsable mais plutôt d'impulser la constitution d'un réseau régional de partages et d'échanges, qui s'enrichira des différentes visions et actions numériques responsables.

Des collèges par typologie d'entités pourront être constitués.

Constitution d'un baromètre numérique responsable régional pour rendre compte des travaux et des avancées de la coopération régionale.

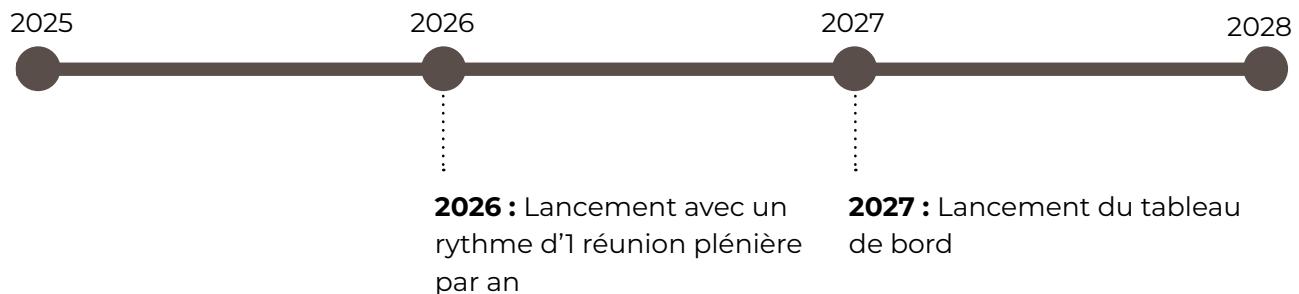
Objectifs

- Identifier les entités régionales impliquées sur le numérique responsable
- Faciliter la mise en réseau de ces structures
- Partager les expériences, réussites et échecs
- Mutualiser les matériels de sensibilisation
- Lier le numérique responsable aux autres démarches portées par les entités du territoire
- Permettre aux structures de se situer par rapport à une sélection d'indicateurs partagés (indicateurs à choisir ensemble et sur la base de ceux déjà mis en place par les référentiels nationaux)
- Donner à voir l'avancée du sujet en BFC dans le temps
- Identifier les sujets prioritaires d'action pour les entités du territoire

Parties prenantes

1: DTN / DAT / ECO - 2 : Direction de l'Environnement / Etat / ARNiA / ADEME / AER / CCI, CMA, French Tech BFC, EPCI soumises à la loi REEN, Tiers Lieux BFC, Nièvre Numérique (projet E6), Envie, Syntaxe Erreur 2.0.

Temporalité



Moyens

- Temps humain Eco / DTN / DAT / Direction Environnement
- Budget pour 1 première rencontre hébergée à la Région (accueil tournant d'une année sur l'autre) => budget DTN
- Pour le tableau de bord : données des membres de la coopération, lien avec plateformes de données régionales

ACTION 26 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

#écosystème

Description

Sensibiliser les collectivités au numérique responsable au travers des relations directes et indirectes de la Région, notamment via le GIP ARNia.

- Relations directes : intégration du sujet numérique responsable dans les actions de sensibilisation au numérique des collectivités (webinaires Pause du numérique, rencontres des pilotes de projets, animation de la filière de gestion des DEEE), sensibilisation au travers des règlements d'intervention Usages du numérique et Territoires Intelligents et Durables (éléments d'évaluation, fiche numérique responsable pour le fonds FEDER), au travers du réseau des acheteurs publics (Fiche C4 de la COP BFC), de l'écosystème des transitions (DAT via CRT - Communauté régionale de Travail).
- Relations indirectes : mettre le sujet numérique responsable au programme numérique des organismes financés par la Région et accompagnant des collectivités.

Objectifs

- Sensibiliser des collectivités de différentes tailles et localisations au sujet numérique responsable.
- Leur faire prendre conscience des enjeux du numérique responsable sous ses 4 aspects : environnementaux, sociaux, sociétaux et au service de l'intérêt général.
- Identifier les actions entreprises par les collectivités sensibilisées

Parties prenantes

1: DTN / ARNia – 2 : DAAJA (Fiche C4 COP BFC) / DAT / Environnement / DERI – 3 : CRT / Etat / Ademe / Numerica....

Temporalité



En cours, à maintenir en 2026

Moyens

- Lien avec la fiche C4 de la COP BFC (commande responsable)

ACTION 27 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

#écosystème

Description

- Intégrer des sessions de sensibilisation et d'accompagnement à destination des entreprises régionales dans les programmes d'actions de la CCI et de la CMA afin de favoriser l'intégration des principes du numérique responsable dans leurs stratégies. Ces sessions aborderont de façon concrète des thématiques telles que la souveraineté des données, l'écoconception des services numériques, la cybersécurité et la sobriété numérique.
- Diffuser ces actions dans les réseaux existants (RET, CEC, French Tech BFC...). Les dispositifs s'appuieront sur des méthodologies éprouvées, adaptées au niveau de maturité numérique des entreprises et viseront à favoriser la diffusion des bonnes pratiques. Ils proposeront des leviers d'action concrets.

⌚ Objectifs

Pérenniser l'intégration du numérique responsable dans les programmes d'action CCI/CMA.

👤 Parties prenantes

1: Direction Economie / DTN / Ademe - 2: Consulaires, AER / Numeum / French Tech BFC

⌚ Temporalité



2025 : Démarrage en partenariat avec la CMA et la CCI.

🔧 Moyens

- Mobilisation des ressources des partenaires économiques.
- Intégration des modules NR dans les dispositifs d'accompagnement existants.
- Co-animation d'un réseau public-privé structuré, en lien avec la CEC et les réseaux économiques régionaux.

ACTION 28 : RENFORCER LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE RESPONSABLE DANS LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUTENUES FINANCIÈREMENT PAR LA RÉGION

#sensibilisation

Description

- Renforcer l'intégration des enjeux de numérique responsable dans l'ensemble des parcours de formation professionnelle, en ciblant particulièrement la sobriété numérique.
- Adapter les modules existants pour sensibiliser les stagiaires de la formation professionnelle aux impacts environnementaux et sociaux liés à leurs usages numériques (stockage, messagerie, visioconférence, achats de matériel).
- Intégrer des mises en situation concrètes, des écogestes numériques applicables immédiatement et des indicateurs simples pour évaluer l'empreinte numérique individuelle et collective.
- Intégrer un volet "sobriété numérique" clair et opérationnel dans les contenus existants de sensibilisation globale au développement durable
- Outiller et accompagner les organismes de formation vers le numérique responsable
- Évaluer l'appropriation des écogestes via des questionnaires ou mises en pratique à l'issue de chaque session.

Objectifs

Intégrer systématiquement un volet sobriété numérique dans 100 % des formations professionnelles d'ici fin 2027.

Parties prenantes

1 : DFDE - 3 : DTN / DAAJA

Temporalité



Moyens

- Temps humains DFDE pour intégrer les demandes numériques responsables dans les commandes de contenus de sensibilisation globale au développement durable.

ACTION 29 : OBTENIR LA LABELLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE NIVEAU 1 ET ENCLENCHER UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

#labellisation

Description

Engager la Région dans le processus de labellisation Numérique Responsable Niveau 1, porté par l’Institut du Numérique Responsable (INR) et délivré en partenariat avec l’Agence LUCIE. Cette démarche vise à évaluer la maturité de la collectivité sur l’ensemble des volets couverts par le référentiel : gouvernance, achats, usages, infrastructures, sensibilisation et stratégie d’amélioration continue.

Cette démarche sera articulée avec la politique RSE de la Région, afin de favoriser la convergence des indicateurs et leur prise en compte dans la note extra-financière

⌚ Objectifs

- Finaliser l’auto-diagnostic et formaliser un plan d’actions d’ici décembre 2027.
- Préparer l’audit initial et obtenir la labellisation Numérique Responsable Niveau 1 à l’horizon 2028..

👥 Parties prenantes

1: DTN / Cabinet / DGS

⌚ Temporalité



2027 - 2028 : Auto-diagnostic et plan d’actions puis préparation et passage de l’audit

🔧 Moyens

- Coût d’accompagnement, audit et frais de labellisation (INR / Agence LUCIE).
- Mobilisation des équipes internes pour le diagnostic et la mise en œuvre des actions correctrices.

ACTION 30 : REFONTE DU SITE INSTITUTIONNEL COMME PORTE ÉTANDARD NUMÉRIQUE RESPONSABLE

#promotion

Description

- Refondre le site institutionnel afin qu'il devienne un modèle en matière de numérique responsable, en intégrant des pratiques d'écoconception, d'accessibilité (RGESN, RGAA) tout en garantissant une expérience utilisateur de grande qualité.
- Documenter et partager la démarche afin d'inspirer d'autres institutions à adopter une approche similaire. Des communications régulières sur les actions entreprises en matière de numérique responsable seront intégrées à destination des usagères et usagers, associations et collectivités, afin de renforcer l'exemplarité et la portée de cette initiative.
- Valoriser le travail effectué sur le site et partager la méthodologie et les bonnes pratiques

⌚ Objectifs

Avoir un site institutionnel conforme aux critères RGESN et RGAA d'ici 2028, documenter et partager la démarche.

👤 Parties prenantes

1 : DCRC - 2 : DS1 - 3 : réseau handicap

⌚ Temporalité



Refonte à finaliser

🔧 Moyens

- Lancement d'un marché pour sélectionner les prestataires en charge de la refonte et de la mise en œuvre des principes d'écoconception et d'accessibilité.

ACTION 31 : ADHÉRER À L'INSTITUT DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE (INR)

#réseau

Description

Cette action vise à renforcer l'engagement de la Région en rejoignant l'Institut du Numérique Responsable (INR), un réseau expert du numérique responsable. L'adhésion permettra de bénéficier d'un accès aux ressources pédagogiques, aux outils d'auto-évaluation et de participer à des événements nationaux ou groupes de travail sur les enjeux du numérique responsable.

Permettre à la Région de s'inspirer des meilleures pratiques, d'échanger avec d'autres territoires et de contribuer à des initiatives nationales en matière de numérique responsable. L'adhésion à l'INR servira également de levier pour l'animation de la démarche en interne et la Coopération régionale.

Objectifs

- Avoir accès aux outils développés par l'association (clausiers, référentiels, guides)
- Rejoindre un réseau de collectivités actives sur le sujet numérique responsable et profiter des avancées collectives
- Soutenir une initiative française engagée sur le sujet du numérique responsable et reconnue par l'écosystème
- Rencontrer les expertes et experts du numérique via les événements organisés par l'INR (rencontre entre entités adhérentes, Greentech Forum...)

Parties prenantes

1 : DTN, pourront profiter de l'adhésion : Direction Environnement / DSI / DNE / Direction économie / DEMO / DCRC

Temporalité



2027 : Adhésion et premières participations début 2027.

Moyens

- Temps administratif pour l'adhésion (délibération, vote crédit...)
- Budget pour couvrir l'adhésion annuelle (5 000€/an) et la participation aux événements nationaux.
- Temps humain pour suivre le réseau, à répartir en fonction des intérêts (1 réunion mensuelle du réseau national + 1 réunion mensuelle du collège secteur public).

ACTION 32 : PROMOUVOIR LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE EN VALORISANT DES PROJETS D'ACTEURS DU TERRITOIRE

#promotion

Description

Valoriser les projets numériques responsables d'acteurs de Bourgogne-Franche-Comté et encourager les initiatives sous forme de récompenses (prix ou trophées à définir).

Ces trophées ou prix viseront à mettre en lumière les initiatives locales qui intègrent des pratiques écologiques, éthiques et responsables dans le domaine du numérique en encourageant une adoption plus large de ces bonnes pratiques à l'échelle du territoire. Ils s'intègreront à des initiatives déjà existantes portées par des têtes de réseaux au travers de nouveaux prix ou catégorie (ex : « Toutes les transitions en BFC » ou « Crée Demain »).

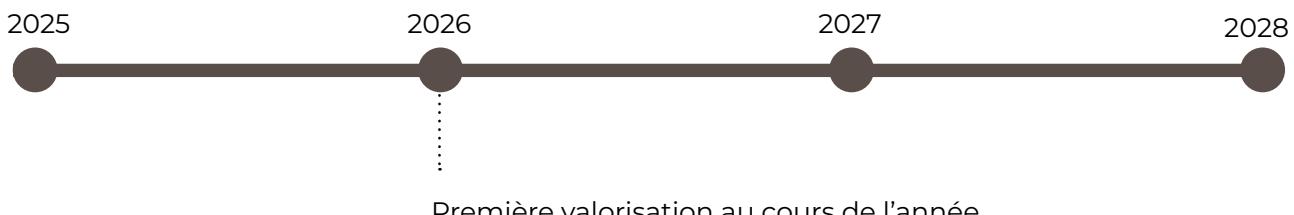
⌚ Objectifs

- Organiser une première valorisation de projet en 2026
- Maintenir un objectif d'une valorisation par an de projet

👤 Parties prenantes

1: DTN / Eco / ADEME - 2: Consulaires / AER / French Tech BFC / Numeum

⌚ Temporalité



🔧 Moyens

- Temps DCRC pour valorisation des concours et des trophées
- Budgets pour prix et trophées (à voir avec les organisateurs en fonction des évènements déjà existants)

ACTION 33 : VALORISER L'EXPÉRIENCE RÉGIONALE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET EUROPÉENNE

#promotion

Description

Faire rayonner l'expérience de la Région en matière de numérique responsable au niveau national et européen. Il s'agit de partager les retours d'expérience à travers des interventions dans des réseaux et événements nationaux (comme le CNA ou l'Assemblée de Régions de France) et européens (Semaine européenne des régions et des villes, Greentech Forum Bruxelles).

Démontrer l'impact positif des actions entreprises localement et de contribuer activement aux discussions à l'échelle nationale et européenne, notamment dans le cadre de programmes comme le programme E6, pour favoriser les synergies avec d'autres initiatives européennes.

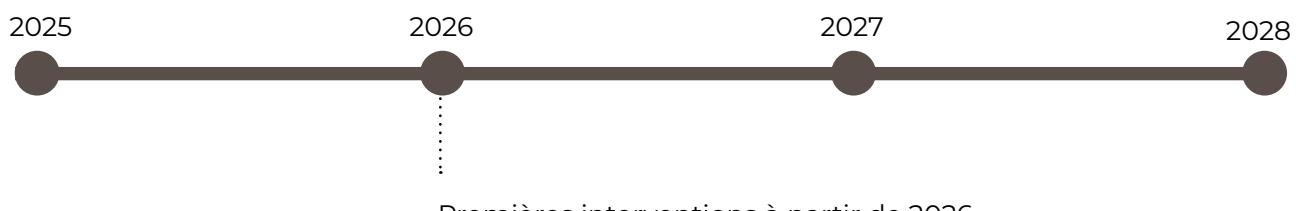
⌚ Objectifs

- Présenter l'expérience de la Région dans au moins un événement national par an.
- Identifier des opportunités de financement
- Création de synergies avec des initiatives européennes

👤 Parties prenantes

1: DTN / DERI / Bureau de Bruxelles - 2 : DCRC / Cabinet

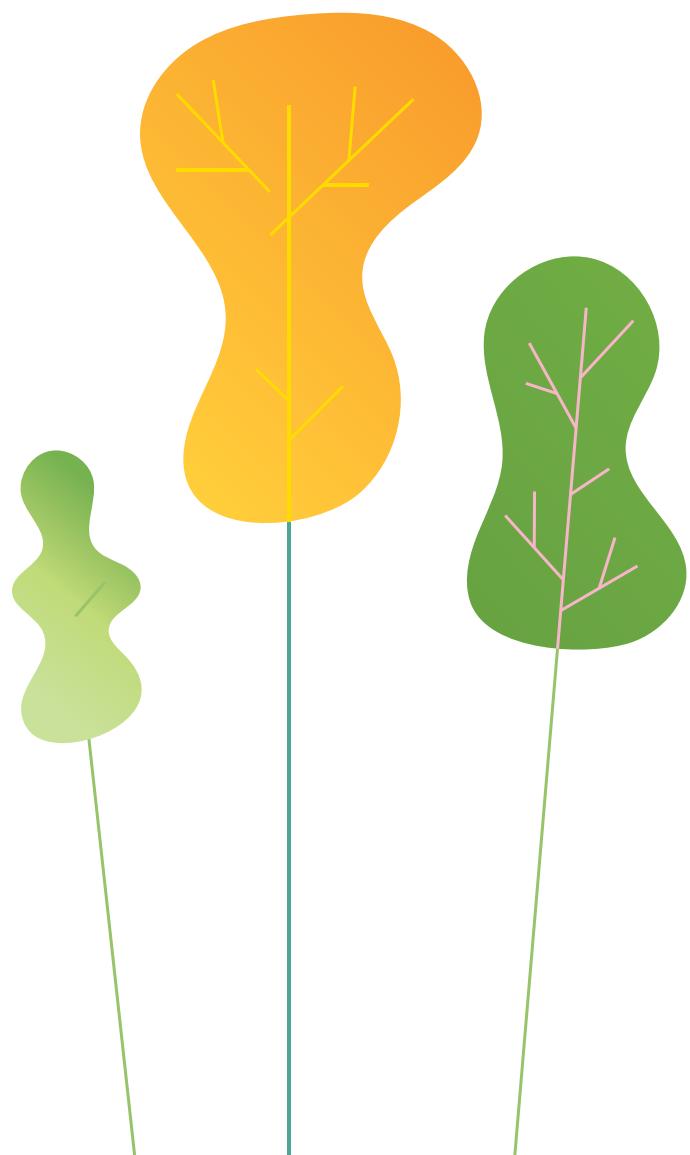
⌚ Temporalité



Premières interventions à partir de 2026.

🔧 Moyens

- Préparation et diffusion d'un kit de communication
- Coordination avec les réseaux nationaux et européens
- Participation à des événements clés et programmes européens.



GLOSSAIRE

AER : Agence Economique Régionale

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi 2020)

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CEC : Convention des Entreprises pour le Climat

COP BFC : Convention régionale de transition écologique de la Région Bourgogne-Franche-Comté

CRT : Communauté Régionale de Travail

CSRД : «Corporate Sustainability Reporting Directive» Directive européenne sur les obligations des entreprises en terme de publication d'informations sur les questions environnementales, sociales, de gouvernance.

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

DAAJA : Direction Achats, Affaires Juridiques et Archives

DAT : Direction Aménagement du Territoire

DCRC : Direction Communication et Relations avec les Citoyens

DE : Direction Environnement

DECO : Direction Economie

DEEE : Déchets des Equipements Electriques et Electroniques

DEMO : Délégation Modernisation de l'Action Publique

DERI : Direction Europe et Rayonnement International

DFDE : Direction Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emploi

DMI : Direction des Mobilités et des Infrastructures

DNE : Direction du Numérique Educatif

DOPP : Direction Orientation et Parcours Professionnels

DPDP : Direction Prospective et Démarches Partenariales

DRH : Direction Ressources Humaines

DSI : Direction Systèmes d'Information

DTE : Direction Transition Energétique

DTN : Délégation Transformation Numérique

E6 : Projet Européen financé par le programme Interreg Europe du Nord-Ouest qui vise à favoriser une transition verte, intelligente et juste dans les régions du Nord-Ouest de l'Europe. E6 = Écosystèmes Européens pour l'Extension de la durée de vie des Équipements Électriques et Électroniques. Projet lancé en 2024.

INR : Institut du Numérique Responsable

NIS 2 : Directive européenne de cybersécurité (Network and Information Security)

REEN : Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique (loi 2021)

RGESN : Référentiel Général d'Ecoconception de Services Numériques (2024)

RGAA : Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données (2018)

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

SCORAN BFC : Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique

SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable

SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (2022)



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



Ma Région | avancer, partager

bourgognefranchecomte.fr    